
PIECES A FOURNIR CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pour la délivrance d'une carte nationale d'identité pour mineur : présence obligatoire du représentant légal muni d'une pièce d'identité. Présence de l'enfant mineur obligatoire.

Renouvellement

- photocopie de l'ancienne carte nationale d'identité
- justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins de trois mois
- si le demandeur est hébergé : pièce d'identité, justificatif de domicile et attestation de l'hébergeant)
- 2 photos d'identité de moins de trois mois, non découpées

Première demande

- original intégral de l'acte de naissance (sauf si vous êtes né(e) à Libourne)
- pièce d'identité avec photo (carte vitale, permis de conduire, etc.)
- justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité
- passeport si vous en avez un

Perte

- original intégral de l'acte de naissance (sauf si vous êtes né(e) à Libourne)
- justificatif d'adresse (EDF, téléphone, etc.) de moins de trois mois
- déclaration de perte
- 1 timbre fiscal de 25€
- 2 photos d'identité non découpées